

eBadges : indispensable pour TOUS les acteurs du second œuvre et obligatoire en Valais dès le 1er octobre 2025

Les partenaires sociaux, en collaboration avec le canton du Valais, rappellent aux entreprises de l'artisanat du bâtiment que l'eBadge deviendra obligatoire dès le 1er octobre 2025 pour tous les marchés publics de gré à gré et sur invitation et remplace les listes permanentes.

Cet outil numérique, développé pour simplifier et uniformiser les procédures administratives, garantit une meilleure transparence et un accès équitable aux appels d'offres dans le respect des règles du travail en facilitant les contrôles des autorités compétentes.

Ne perdez pas d'opportunités concrètes et restez compétitifs

Dès le 1er octobre, les entreprises qui ne disposent pas de l'eBadge ne pourront plus être retenues pour les marchés publics concernés.

Concrètement, si une commune souhaite attribuer directement la rénovation d'une toiture, l'aménagement d'une place de village ou des travaux de maintenance dans une école, elle choisira automatiquement dans la liste des entreprises eBadges. Sans cet outil, votre entreprise ne sera pas considérée.

Avec l'eBadge, vous êtes visibles immédiatement pour les architectes cantonaux et les communes qui privilégient les démarches rapides et conformes. C'est la garantie de rester dans la boucle et d'obtenir des mandats, qui sinon, iraient à vos concurrents.

Il ne s'agit donc pas d'une formalité administrative de plus, mais d'une condition indispensable et incontournable pour rester compétitif et continuer à travailler avec les marchés publics. Au-delà, l'eBadge est aussi un véritable label de qualité qui démontre que votre entreprise respecte les règles du travail, les normes de sécurité et les standards professionnels exigés par le canton.

Pour vos clients, vos partenaires et les autorités, disposer de l'eBadge est un gage de sérieux et de fiabilité. C'est l'occasion de valoriser vos pratiques vertueuses et de vous démarquer de la concurrence.

Grâce au Bureau des Métiers, une démarche simple et rapide :

- L'inscription s'effectue en quelques minutes via le portail du Bureau des Métiers.
- Un guide pratique sur le portail e-Business (menu aide) ainsi qu'un support téléphonique sont disponibles pour accompagner les entreprises.

Nous invitons vivement les entreprises à s'inscrire sans délai afin d'éviter toute exclusion.

Informations et contacts

Les entreprises peuvent s'inscrire dès maintenant <https://portail.bureaudesmetiers.ch/bms> et trouver toutes les informations utiles sur : <https://www.ebadges.ch/> ainsi que sur <https://www.bureaudesmetiers.ch/fr/pages/ebadges-4185>

Pour toute question, un service d'assistance est à disposition à l'adresse : 027 327 52 16.

Le Bureau des Métiers